

Un permis est requis pour la construction de tout bâtiment complémentaire à l'habitation.

**Coût:** Le coût du permis est de 25 \$.

### Définition:

Petit bâtiment utilisé à des fins complémentaires tel que le remisage d'outils, matériaux, etc. Lorsque le cabanon permet le remisage de véhicules automobiles, le bâtiment doit être considéré comme un garage.

### Caractéristiques:

Un maximum de deux cabanons peut être construit sur un terrain sauf s'il y a un garage privé isolé. Dans ce cas, un seul cabanon pourra être construit.

Un cabanon peut être installé dans les cours latérales et arrières seulement.

Un cabanon peut être attenant à un bâtiment principal. Il doit s'harmoniser à l'architecture et ne pas excéder 30% de la superficie au sol du bâtiment principal.

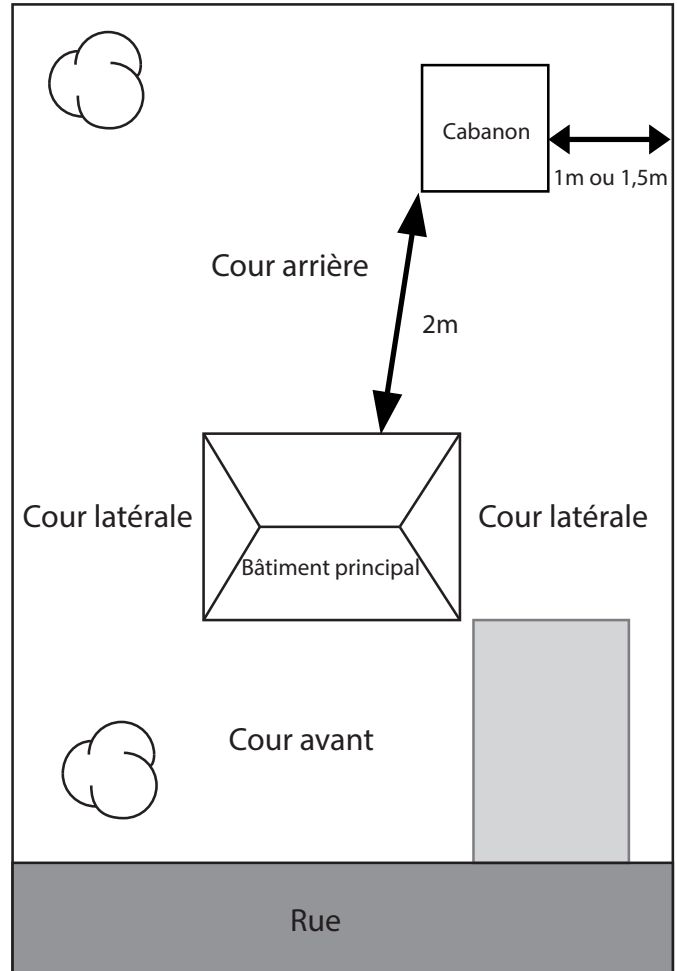
Un cabanon peut être également attenant à un garage privé. Il doit s'intégrer harmonieusement à l'architecture du bâtiment et ne doit pas excéder la superficie maximale prescrite pour un garage privé.

### Localisation:

Le cabanon peut être installé à un minimum 1 mètre des lignes de terrain dans le cas où le mur du bâtiment n'a pas d'ouverture (porte, fenêtres).

Dans le cas où il y a une ouverture, la distance est portée à 1,5 mètre.

La projection vertical des avant-toits (ou saillies) doivent être à au moins 60 centimètres des lignes de terrains.

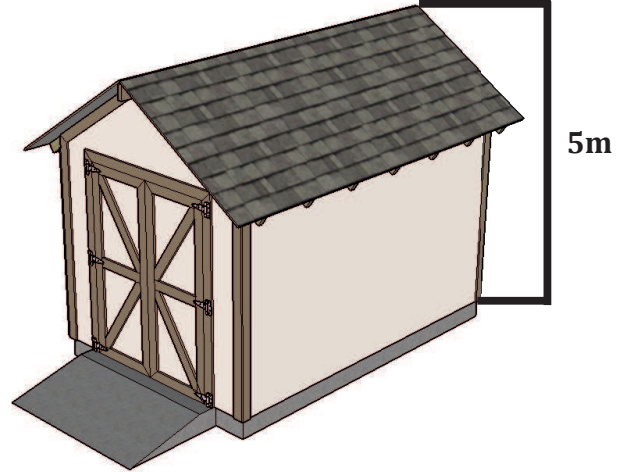


## Hauteur:

La hauteur maximale pour un cabanon est de 5 mètres. Par contre, si la hauteur du bâtiment principal est de moins de 5 mètres, le cabanon devra être à la même hauteur que celui-ci.

## Superficie maximale:

La superficie maximale pour un cabanon varie en fonction de la superficie du terrain. Prendre note également qu'il y a une superficie maximale pour tous les bâtiments complémentaires ainsi qu'un indice d'occupation du sol pour chaque zone à ne pas dépasser.



Superficie du terrain	Superficie maximale
Moins de 1 500 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>
1 500 à 3 000 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>
Plus de 3 000 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup>

## Documents à fournir pour la demande de permis :

Formulaire de demande de permis

Plan indiquant la position du futur bâtiment sur le terrain (en incluant les distances)

**Note:** Si le bâtiment est à moins de 1 mètre des marges prescrites et que le bâtiment est sur une fondation fixe, le plan doit être préparé par un arpenteur-géomètre.

Croquis montrant le cabanon à construire